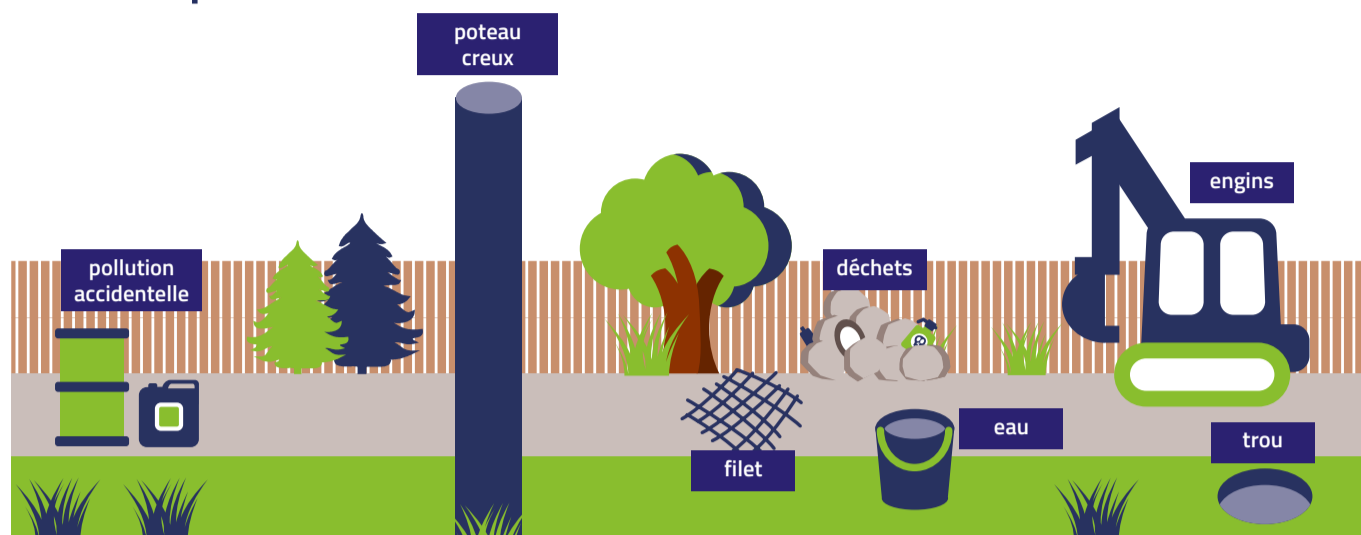


FICHE 14

Je dois neutraliser les pièges pour la faune

Constat / problématique



Espèce sur chantier = espèce en danger !

Un chantier présente de nombreux risques et dangers pour la faune et la flore, parfois même de manière insoupçonnée. Les animaux peuvent être involontairement blessés, empoisonnés, mutilés, piégés, voire tués. Les végétaux peuvent également être mutilés et empoisonnés.

Quels sont les risques pour la biodiversité sur un chantier ?



Poteau creux : une fois rentré, l'écureuil ne pourra plus ressortir



Trou au ras du sol : regard d'égout, système d'irrigation



Bouteilles et canettes : souris mortes dans une bouteille



Filets, fils, cordelettes : oiseau piégé dans un filet



Fuites de polluants accidentelles : barils d'hydrocarbure

Que faire ?

ATTENTION : avant cela, bien vérifier l'absence d'animaux.

1. Poteaux creux

■ s'ils appartiennent au service public (poteaux téléphoniques, poteaux de signalisation), relever l'éventuel numéro inscrit dessus et informer le maître d'ouvrage qui contactera le service concerné ;



Échappatoire, le géotextile placé sous la grille permet de préserver la géo membrane du bassin

■ s'ils appartiennent au chantier, combler la cavité avec un bouchon, de la terre, des branchages ou du ciment, fixer solidement un morceau de grillage.

2. Cuves, bassins en géomembrane, bacs remplis d'eau

Un échappatoire anti-noyade peut être installé pour les bacs et les cuves.

3. Trous au ras du sol

Informez le maître d'ouvrage. Comblez ou condamnez le trou, ou installez un échappatoire.

4. Déchets dont bouteilles, canettes et filets

Ne rien jeter dans la nature. Ramassez les déchets qui traînent et les jetez dans les containers spécialisés.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : en France, l'arrêté du 11 septembre 1992 (relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage en vue de leur insertion ou de leur réinsertion dans la nature), autorise toute personne à emmener d'urgence vers un centre de soin les animaux sauvages blessés ou malades, dans tout autre cas, une **dérogation** est obligatoire.

Qui contacter pour m'aider ?

- Pour repérer les zones à risques et trouver les solutions adéquates :
 - un **écologue** ;
 - l'**association naturaliste la plus proche**, ex : Ligue de Protection des Oiseaux ;
- Un animal sauvage blessé ou manifestement en danger est trouvé ?
 - le centre de sauvegarde de la faune sauvage le plus proche.
- Un animal sauvage est trouvé mort :
 - l'Office français de la Biodiversité ou à défaut gendarmerie ou la police :

OFB Auvergne-Rhône-Alpes : 04 72 78 89 40
 OFB Bourgogne-Franche-Comté : 03 80 29 42 50
 OFB Bretagne : 02 23 45 06 06
 OFB Centre-Val de Loire : 02 38 25 16 80
 OFB Corse : 04 42 38 22 86
 OFB Grand Est : 03 87 52 14 56

OFB Hauts-de-France : dr.hauts-de-france@ofb.gouv.fr
 OFB Île-de-France : 01 45 14 36 00
 OFB Normandie : 02 31 77 71 11
 OFB Nouvelle-Aquitaine : 05 56 13 28 10
 OFB Occitanie : 05 62 73 76 80
 OFB Pays-de-la Loire : 02 51 25 07 82
 OFB Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 42 38 22 86